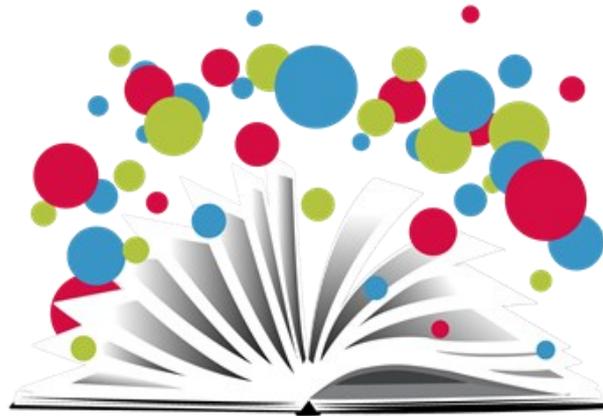


# Séance d'information et de Q&R sur la publication en libre accès

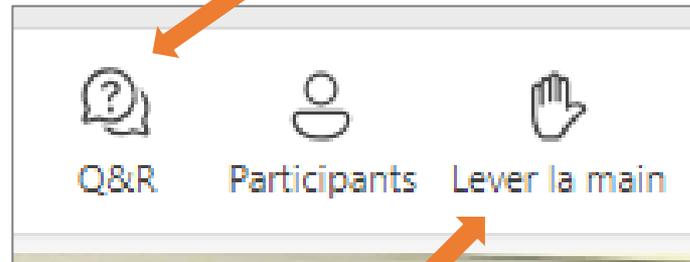
destinée aux titulaires de subventions



1<sup>er</sup> novembre 2024

# Pour poser vos questions

**En tout temps:** insérez vos questions dans Q&R



**Après la présentation:** levez la main pour parler

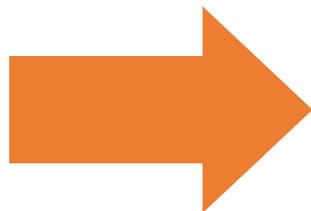


# Quelles situations sont visées aujourd'hui?



## Subvention

(sauf réseaux, regroupements,  
équipes et centres de recherche)



Publications diffusées dans  
une revue savante



# Comment identifier les exigences applicables?

1<sup>e</sup>: Règles de votre programme

2<sup>e</sup>: Politique



Les publications examinées par les pairs qui découleront des travaux de recherche rendus possibles par cet octroi devront être diffusées en libre accès immédiat (sans embargo), sous licence ouverte, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès](#) (révisée en 2022).

La [Politique de diffusion en libre accès](#)  du FRQ ne s'applique pas à ce programme.

Si « Portfolio de publications en libre accès »: webinaire du 5 novembre

# Exigences pour les **publications** examinées par les pairs

Ça signifie quoi?

# Exigences pour les publications examinées par les pairs

Ça signifie quoi?



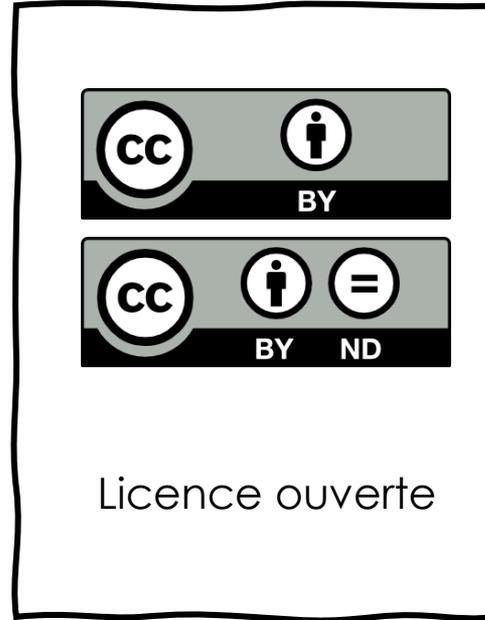
- Diffusées dans une revue savante
- Produites par CP, CoC, collab. ou utilis. d'infra (« rôle »)

Quand il y a un lien étroit  
entre la publication et  
l'apport de la subvention

# Exigences pour les publications examinées par les pairs



+



+





Libre accès  
immédiat





Libre accès  
immédiat

La publication doit être rendue librement accessible  
**aussitôt qu'elle est diffusée par une revue via:**

- une revue qui publie en libre accès immédiat
- ou
- un dépôt institutionnel ou disciplinaire (avec autorisation de la revue)

Version publiée par  
la revue ou  
manuscrit final







Licence ouverte





Licence ouverte

Au moins une version de la publication doit être diffusée sous l'une de ces licences ouvertes\*



Avec autorisation  
de la revue



\*ou licences équivalentes.

## Les comités d'éthique de la recherche en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources

Marie-Alexia Masella, Charles Dupras et Emmanuelle Marceau

Volume 7, numéro 2-3, 2024

Numéro hors-thème & Ateliers de la SCB  
Open Issue & CBS Workshops

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1112281ar>  
DOI : <https://doi.org/10.7202/1112281ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de  
Montréal

ISSN

2561-4665 (numérique)

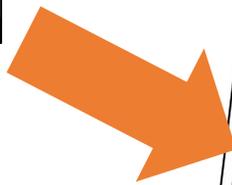
[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Masella, M.-A., Dupras, C. & Marceau, E. (2024). Les comités d'éthique de la  
recherche en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources. *Canadian  
Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 7(2-3), 75-99.  
<https://doi.org/10.7202/1112281ar>

### Résumé de l'article

Le développement de l'éthique de la recherche dans le milieu collégial soulève  
des préoccupations spécifiques, compte tenu des particularités de ce milieu.  
Cette étude s'intéresse à trois enjeux prioritaires de la communauté d'éthique  
de la recherche du collégial : 1) la question des ressources pour l'évaluation  
éthique par les comités d'éthique de la recherche du réseau collégial; 2)  
l'évaluation des activités de recherche conduites par plusieurs autorités; et 3)  
étudiantes et étudiants. Afin de sonder cette communauté sur ses réalités  
concrètes face à ces enjeux, nous avons réalisé une étude mixte de type Delphi  
en temps réel grâce à la plateforme Surveylet, au cours de laquelle nous avons  
mis en dialogue 31 panelistes durant une période totale de cinq semaines. Cet  
article présente les résultats de notre analyse statistique et thématique des  
réponses obtenues, les principaux consensus et dissensus identifiés au sujet  
des trois enjeux, ainsi que des pistes de solutions pour surmonter ces enjeux  
inspirées par les propositions des panelistes.





Restrictions sur  
la dépense





Restrictions sur  
la dépense

Les frais de publication en libre accès des revues à **abonnement** sont une dépense admissible seulement si:

- « revue en transformation »

942 revues

ou

- situation visée par une « entente de transformation »

784 ententes en vigueur  
dont 11 au Canada



**Comment savoir si une  
revue est conforme?**

JournalCheckerTool.org



# Comment savoir si une revue est conforme?

JournalCheckerTool.org



 OUTIL POUR VÉRIFIER LES REVUES

Quelles options de publication sont conformes à la politique de libre accès de votre organisme de financement?

REVUE

MON ORGANISME  
DE FINANCEMENT

MON  
INSTITUTION

+

+

=

# Comment savoir si une revue est conforme?

JournalCheckerTool.org



 OUTIL POUR VÉRIFIER LES REVUES

Quelles options de publication sont conformes à la politique de libre accès de votre organisme de financement?

REVUE

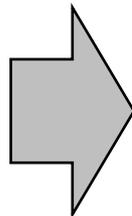
MON ORGANISME  
DE FINANCEMENT

MON  
INSTITUTION

+

+

=



LIBRE ACCÈS INTÉGRAL



AUTO-ARCHIVAGE



REVUE EN  
TRANSFORMATION



ENTENTE DE  
TRANSFORMATION



REVUE + MON ORGANISME DE FINANCEMENT + MON INS

Science (American Associati) + Fonds de recherche du Qué + Par le ROR

Aucune affiliation

Les options de publication ci-dessous sont conformes à la politique de libre accès de votre organisme de financement

 **AUTO-ARCHIVAGE**

Dès l'acceptation, vous pouvez archiver dans un dépôt le manuscrit accepté, sans embargo et sous [licence CC BY](#). Aucuns frais de publication ne s'appliquent si vous optez pour cette voie.

REVUE + MON ORGANISME DE FINANCEMENT + MON INSTITUTION =

Nature Springer Science and Fonds de recherche du Qué Par le ROR ou le nom

Aucune affiliation

Les options de publication ci-dessous sont conformes à la politique de libre accès de votre organisme de financement

 **REVUE EN TRANSFORMATION**

Allez-y et soumettez votre article. N'oubliez pas de sélectionner l'option de publication en libre accès sous [licence CC BY](#) pour assurer la conformité.

**Autres sources  
utiles pour vérifier  
la conformité**

DOAJ.org



Sherpa.ac.uk/romeo



Revue de ...



Bibliothèque ...



**Vos bibliothécaires  
sont des aides  
précieuses!**

# Plusieurs voies de publication conformes

|                           | Voie verte                          | Voie dorée                    |  | Voie diamant                  | Voie orange  |  |
|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--|-------------------------------|--|--|
| Type de revue:            | Revue à abonnement                  | Revue en libre accès immédiat | Revue à abonnement                         | Revue en libre accès immédiat | Revue à abonnement en transformation*  | Revue visée par une entente de transformation* |
| Libre accès immédiat par: | Dépôt institutionnel/ disciplinaire | Site web de la revue          | Site web de la revue <sup>§</sup>          | Site web de la revue          | Site web de la revue   | Site web de la revue                           |
| Frais de publication:     | Aucun frais <sup>‡</sup>            | Dépense admissible            | Dépense <u>non</u> admissible <sup>§</sup> | Aucun frais                   | Dépense admissible <b>si le manuscrit est soumis à la revue avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025</b> | Habituellement aucun frais <sup>¶</sup>        |
| Type de licence:          | Ouverte                             | Ouverte                       | Ouverte                                    | Ouverte                       | Ouverte  | Ouverte  |

\* Vise une « revue en transformation » reconnue par la cOAlition S ou une « entente de transformation » documentée par la cOAlition S.

§ L'accès à une publication précise est « débloqué » en payant des frais de publication avec du financement fourni par d'autres organismes que les FRQ.

‡ S'il y a des frais de publication, ils sont une dépense non admissible.

¶ S'il y a des frais de publication, **ils sont une dépense admissible si le manuscrit est soumis à la revue avant le 1er juillet 2025.**



Science ouverte > Révision de la Politique de diffusion en libre accès (2022)

En adhérant au [Plan S](#), les FRQ se sont engagés à intensifier leur support à la science ouverte et au partage rapide des résultats scientifiques. Ils ont convenu d'implanter graduellement de nouvelles mesures, en tenant compte du contexte québécois. En 2022, ils ont adopté une version révisée de la [Politique de diffusion en libre accès](#) qui exige dorénavant que les publications examinées par les pairs soient diffusées:

- en libre accès immédiat, et;
- sous licence ouverte.



|                           | Voie verte                         | Voie dorée                    |                                     | Voie diamant                  | Voie orange  |   |
|---------------------------|------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--|---|
| Type de revue:            | Revue à abonnement                 | Revue en libre accès immédiat | Revue à abonnement                  | Revue en libre accès immédiat | Revue à abonnement en transformation*  | Revue visée une entente de transformation |
| Libre accès immédiat par: | Dépôt institutionnel/disciplinaire | Site web de la revue          | Site web de la revue <sup>§</sup>   | Site web de la revue          | Site web de la revue   | Site web de la revue                      |
| Frais de publication:     | Aucun frais <sup>‡</sup>           | Dépense admissible            | Dépense non admissible <sup>§</sup> | Aucun frais                   | Dépense admissible si le manuscrit est soumis à la revue avant le 1 <sup>er</sup> 2022 | Habituellement                            |
| Type de licence:          | Ouverte                            | Ouverte                       | Ouverte                             | Ouverte                       | Ouverte  | Ouverte                                   |

## Foire aux questions sur la Politique (version 2022)

### 1. Exigences principales selon le type d'octroi

1.1 Quelles sont les exigences principales visant les subventions d'infrastructure? +

1.2 Quelles sont les exigences principales visant les subventions des centres de recherche du secteur Santé? +



# Questions et réponses



Question

La diffusion d'une prépublication rencontre-t-elle les exigences de la Politique ?

Réponse

« Preprint » = version qui **précède** l'acceptation d'une revue à publier un texte: elle ne comprend pas les modifications découlant de la révision par les pairs.



## Question

La diffusion d'une prépublication rencontre-t-elle les exigences de la Politique ?

## Réponse

**Non**, la diffusion d'une prépublication ne rencontre pas les exigences.

Une prépublication n'est pas équivalente:

- au manuscrit final (accepté pour publication et révisé par les pairs)
- à la version telle que publiée par la revue



# Question du public



*Question*

Les livres et les données sont-ils visés  
par la Politique?

*Réponse*



Question

Les livres et les données sont-ils visés  
par la Politique?

Réponse

**Non**, la Politique ne vise pas la diffusion des livres et des données.



# Question du public



*Question*

Une publication sur un sujet différent de la subvention est-elle visée par la Politique?

*Réponse*



## Question

Une publication sur un sujet différent de la subvention est-elle visée par la Politique?

## Réponse

Non, la Politique vise seulement les publications:

- qui ont **un lien étroit** avec l'apport de la subvention et
- qui ont été produites (partie ou totalité) avec la subvention



# Question du public



*Question*

Quand les frais de publication constituent-ils une dépense admissible?

*Réponse*



# Question

## Quand les frais de publication constituent-ils une dépense admissible?

# Réponse

|                           | Voie verte                         | Voie dorée                    |  | Voie diamant                  | Voie orange  |  |
|---------------------------|------------------------------------|-------------------------------|--|-------------------------------|--|--|
| Type de revue:            | Revue à abonnement                 | Revue en libre accès immédiat | Revue à abonnement                         | Revue en libre accès immédiat | Revue à abonnement en transformation*  | Revue visée par une entente de transformation* |
| Libre accès immédiat par: | Dépôt institutionnel/disciplinaire | Site web de la revue          | Site web de la revue <sup>§</sup>          | Site web de la revue          | Site web de la revue   | Site web de la revue                           |
| Frais de publication:     | Aucun frais <sup>‡</sup>           | Dépense admissible            | Dépense <u>non</u> admissible <sup>§</sup> | Aucun frais                   | Dépense admissible si le manuscrit est soumis à la revue avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2025 | Habituellement aucun frais <sup>¶</sup>        |
| Type de licence:          | Ouverte                            | Ouverte                       | Ouverte                                    | Ouverte                       | Ouverte  | Ouverte  |

\* Vise une « revue en transformation » reconnue par la cOAlition S ou une « entente de transformation » documentée par la cOAlition S.

§ L'accès à une publication précise est « débloqué » en payant des frais de publication avec du financement fourni par d'autres organismes que les FRQ.

‡ S'il y a des frais de publication, ils sont une dépense non admissible

¶ S'il y a des frais de publication, ils sont une dépense admissible si le manuscrit est soumis à la revue avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.



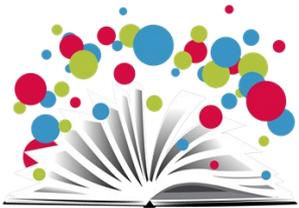
# Question du public



Question

Les exigences s'appliquent-elles même si le FRQ finance partiellement un projet?

Réponse



## Question

Les exigences s'appliquent-elles même si le FRQ finance partiellement un projet?

## Réponse

Oui, les exigences s'appliquent même si d'autres organismes financent aussi le projet.

Il faut alors appliquer les exigences qui sont les plus restrictives afin de respecter les exigences de tous les organismes impliqués.



# Toutes les questions du public!

